

# ÉCOLE LE PETIT PRINCE



CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT  
2024-2025

*Le jeudi 5 septembre 2024  
Réunion 1  
Année 27*



# CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

École Le Petit Prince

## CONVOCATION

**DE :** Nathalie Barbe, directrice

**À :** Tous les membres du conseil d'établissement

**SUJET :** Par la présente, vous êtes convoqués à la prochaine séance du conseil d'établissement

**OÙ :** Au gymnase de l'école après l'assemblée générale

**QUAND :** **Le jeudi 5 septembre 2024 à 19 heures 15**

## MEMBRES DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Parent (Représentante au comité de parents CSD)

Parent (Substitut au comité de parents CSD)

Parent

**Mme Martine Pagé Martineau**

**M Yassine Ben Khadija**

Enseignants

Madame Lacroix

Madame Leblond

Monsieur Mcleelan

MadameProulx

Madame Chiasson

**Madame Chartrand** Technicienne en service de garde

## PARTICIPANTS

**Nathalie Barbe**  
**Manon Goudreau**

Directrice  
Directrice adjointe

# PRÉSENCES AU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

**École Le Petit Prince le 5 septembre 2024 à 19 heures 15.**

MEMBRES DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT	PRÉSENTS	ABSENTS
Mélissa Proulx		
Craig Mclellan		
Anne Lacroix		
Isabelle Chiasson		
Émilie Leblond		
Stéphanie Bazinet		
Nicole Chartrand		
Nathalie Barbe		
Manon Goudreau		

# PAROLE AU PUBLIC

**Procédure :** Cette partie sera remise à tous les membres lors de la première convocation puis elle ne sera remise qu'à la présidence et au secrétaire du conseil pour les autres rencontres.

- La période «parole au public» donne la chance aux parents et aux intervenants du milieu scolaire de s'exprimer et au conseil d'établissement d'être à l'écoute (questions et requêtes).
  - Par souci d'équité, le temps alloué est réparti de façon égale entre les personnes qui veulent prendre la parole.
  - Dans la mesure du possible, le conseil d'établissement et la direction d'école s'engagent à donner suite aux questions et aux requêtes dans un délai raisonnable.

# ORDRE DU JOUR

**Conseil d'établissement de l'école Le Petit Prince du 5 septembre 2024 à 19 heures 15 (après Assemblée générale)**

#	Sujet	Demandeur	Intervention	Durée
1.	Vérification du quorum et ouverture de la séance	Direction	Présences	5 minutes
2.	Adoption de l'ordre du jour	Direction	Adoption	5 minutes
3.	Adoption du procès-verbal de juin	Direction	Adoption	5 minutes
4.	Élection aux fonctions de présidence, substitut à la présidence, au secrétariat et à la trésorerie	Direction	Vote	10 minutes
5.	Durée du mandat des membres du C.É.	Président	Information	5 minutes
6.	Informations pour les membres a) Dépôt des règles de régie interne aux nouveaux membres. b) Formulaires de remboursement des frais c) Formulaire de dénonciation de conflits d'intérêts d) Budget CÉ e) Séances de formation f) Substitut : Toute assemblée générale convoquée conformément aux articles 47 à 50 peut élire des membres substituts au conseil d'établissement pour remplacer les membres qui ne peuvent participer à une séance de celui-ci. Il ne peut y avoir plus de membres substituts que de membres du conseil d'établissement. (Article 51.1)	Président	Information	10 minutes
7.	Présence de la direction adjointe	Président	Vote	5 minutes
8.	Parole au public	Président		10 minutes
9.	Choix des représentants de la communauté	Président	Approbation	5 minutes
10.	Calendrier des séances et heures	Président	Adoption	5 minutes
11.	Mot de la direction	Direction	Information	10 minutes
12.	Mot des enseignants	Président	Information	10 minutes
13.	Mot de la technicienne en service de garde	Président	Information	5 minutes
14.	Mot communauté	Direction	Information	5 minutes
15.	Mot du représentant de l'Œuvre	Membre	Approbation des locaux	5 minutes
16.	Mot du représentant de L'OPP	Membre		5 minutes
17.	Correspondance	Président	Information	5 minutes
18.	Coup de cœur			
19.	Varia			
20.	Levée de la réunion	Président	Décision	1 minute

